

**5<sup>TA</sup> SESSIONE STRASURDINARIA DI U 2023**  
**27 È 28 DI LUGLIU DI U 2023**

**5<sup>EME</sup> SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2023**  
**27 ET 28 JUILLET 2023**

**N° 2023/E5/050**

**Question orale déposée par le groupe « Avanzemu »**

**OBJET : Alimentation animale**

Monsieur le Président du Conseil exécutif,  
Monsieur le Président de l'ODARC,

La variation des prix des matières premières agricoles au sein des filières d'élevage a encore de fortes répercussions.

La guerre en Ukraine entraîne des perturbations dans les circuits d'approvisionnement, tant en termes de flux que de prix. Les céréales et protéines végétales ont notamment vu leur prix augmenter très nettement en Corse.

Déjà supérieurs aux tarifs pratiqués par ailleurs, ceux des céréales et des aliments composés pour le bétail explosent.

En 2022, cette situation préoccupante a amené les services de l'Etat et l'ODARC à programmer une aide d'urgence, pour soutenir les éleveurs corses. D'un montant limité, cette prime a néanmoins permis à bon nombre d'exploitations d'acquérir de l'aliment.

En ce mois de juillet 2023, les prix de l'alimentation animale sont toujours aussi élevés et les difficultés des exploitants toujours aussi importantes.

La Russie, fait nouveau, a déclaré souhaiter un blocage des exportations de céréales d'Ukraine, ce qui laisse présager une nouvelle augmentation.

À ce jour, les éleveurs ont de plus en plus de difficultés à nourrir leur cheptel. Les conditions météorologiques dues au changement climatique, notamment la sécheresse, imposent pourtant une complémentation significative des rations. Au surcoût de l'alimentation animale, de l'ordre de 30 à 40%, s'ajoutent celui de l'énergie et des carburants.

Quelle profession peut supporter une telle augmentation de ses charges ?

Comment peut-on penser que l'aide ponctuelle, accordée en 2022, avec des montants assez modestes, puisse permettre aux éleveurs de tenir durant cette période difficile ?

Comment évoquer le développement du pastoralisme, et plus largement de l'élevage, si nos bergers ne parviennent plus à nourrir leurs animaux ?

Quels moyens l'ODARC compte-t-il mettre en œuvre, dans ce contexte délétère, contre l'augmentation vertigineuse de ces coûts et pour le maintien des élevages ?

Je vous remercie.